



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

Mastère européen

Management en Commerce International

www.fede.education
version 02/2025



UNESCO



OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe - OING dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

OING dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

Registre de transparence de l'Union européenne - 313869925841-90

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE - RC Genève : CHE-109.997.364



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

Fédération Européenne Des Écoles

Federation for European Education

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée à Barcelone en 1963. Elle est dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'UNESCO et du Conseil économique et social des Nations unies (CESNU). La FEDE est également membre de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE), de l'Association internationale des Universités (AIU) et de l'Association européenne des établissements de l'enseignement supérieur (EURASHE).

Elle fédère un réseau international de près de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 40 pays et sur 4 continents, qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde. La FEDE propose plus de 170 référentiels accessibles en français et en anglais, et pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain, etc.), préparant les apprenants du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, au DBA.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 300 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
Contexte	5
Objectifs et compétences	5
Perspectives d'emploi	5
Prérequis d'entrée en formation	5
Règlements des diplômes	6
Candidat en situation de handicap	6
Formation et Intelligence artificielle (IA)	6
Bibliographie indicative	6
UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS	8
ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE	9
UC D41.1	11
L'achat international	11
A. Formation	11
B. Évaluation	12
C. Coefficient et ECTS	13
UC D41.2	14
Stratégies de développement international des entreprises	14
A. Formation	14
B. Evaluation	17
C. Coefficient et ECTS	18
UC D42	19
Mission professionnelle	19
A. Objectifs	19
B. Évaluation	19
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel	22
D. Coefficient et ECTS	23
UC D43	24
Contrôle continu	24
A. Objectifs	24
B. Évaluation	24
C. Coefficient et ECTS	24
UC D51.1	25
Finance internationale	25
A. Formation	25
B. Évaluation	28
C. Coefficient et ECTS	28
UC D51.2	29
Management stratégique	29
A. Formation	29
B. Évaluation	30
C. Coefficient et ECTS	30

UC D52	31
Thèse Professionnelle	31
A. Objectifs	31
B. Évaluation	31
C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle	34
D. Coefficient et ECTS	35
UC D53	36
Contrôle continu	36
A. Objectifs	36
B. Évaluation	36
C. Coefficient et ECTS	36
UC B4	38
Langue Vivante Européenne 1	38
A. Objectif	38
B. Formation	38
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	38
D. Evaluation	38
E. Coefficient et ECTS	39
UC B5	40
Langue Vivante Européenne 1	40
A. Objectif	40
B. Formation	40
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	40
D. Évaluation	40
E. Coefficient et ECTS	41
UC A4/5	43
Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	43
A. Objectifs	43
B. Formation	43
C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE	49
D. Évaluation	49
E. Coefficient et ECTS	49

LEXIQUE

UC : Unité Capitalisable

UE : Unité d'Enseignement

ECTS : Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

LVE : Langue Vivante Européenne

PRESENTATION

Contexte

Pour un apprenant en Mastère Européen de Management en Commerce International, il est important de comprendre l'environnement international dans lequel évoluent les entreprises, afin d'anticiper les évolutions et modifications et permettre à l'entreprise d'être proactive face aux défis liés à la mondialisation des économies.

Il doit être en capacité de comprendre les différentes stratégies que l'entreprise peut mettre en œuvre en vue de son développement international. Il doit également être en capacité d'identifier les différents risques et proposer des moyens de garantie et de protection des opérations de l'entreprise.

Objectifs et compétences

- Participer à la détermination de la stratégie de développement international de l'entreprise
- Pouvoir assurer la gestion des dossiers client et/ou fournisseurs, ainsi que les relations avec les réseaux de vente
- Savoir traiter les appels d'offre à l'international et gérer les relations d'approvisionnement avec les fournisseurs
- Pouvoir manager et piloter des équipes projet et produits avec les différents acteurs internes et externes. Suivre les projets d'innovation
- Pouvoir analyser et évaluer les risques de crédit et de change
- Pouvoir assurer un rôle de conseil et de proposition vis-à-vis du réseau de l'entreprise pour les questions sur l'international
- Savoir optimiser le traitement des opérations internationales en veillant à la rentabilité et aux risques de la banque
- Savoir mettre en place un déplacement physique des produits à travers les continents
- Savoir maîtriser les étapes financières et fiscales liées au passage de frontières

Perspectives d'emploi

Détenir un Mastère européen de la FEDE, c'est bénéficier de nouvelles opportunités et d'un réseau professionnel international.

Le Mastère européen Management en Commerce International prépare les futurs professionnels des écoles FEDE aux fonctions de :

- Directeur(trice)/responsable international
- Responsable achat
- Responsable développement produit à l'international
- Responsable zone export
- Chargé(e) d'affaires international
- Responsable back office international
- Acheteur opérationnel
- Prestataire de service international chez un OTM
- Responsable de clients chez un OEA

Prérequis d'entrée en formation

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme ayant validé l'acquisition de 180 ECTS ou être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 6 du CEC (Cadre Européen des Certifications) dans la spécialité.

Règlements des diplômes

- [Règlement général des diplômes FEDE](#)
- [Règlement du Mastère européen de la FEDE](#)

Candidat en situation de handicap

Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, les modalités d'évaluation sont, dans la mesure du possible, inclusives. Des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites et pratiques des examens de CDE FEDE FRANCE, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus.

En outre, si ces aménagements n'étaient pas suffisants, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager, dans le respect du règlement des examens et des spécifications du référentiel, les modalités d'évaluation.

Formation et Intelligence artificielle (IA)

Consciente des enjeux et des transformations profondes induites par l'IA sur les méthodes pédagogiques, les compétences professionnelles et les métiers de demain, la FEDE encourage ses établissements membres à sensibiliser ses formateurs et apprenants à un usage raisonné et réfléchi de l'IA dans leurs pratiques éducatives et professionnelles.

La FEDE préconise que l'intégration de l'IA dans les parcours de formation s'inscrive dans une approche éthique et soit alignée avec les principes des grandes institutions internationales citées ci-dessous. La FEDE recommande notamment de s'appuyer sur les publications et cadres de référence suivants :

- [UNESCO, Référentiel de compétences en IA pour les apprenants, 2025](#)
- [UNESCO, Référentiel de compétences en IA pour les enseignants, 2025](#)
- [UNESCO, Orientations pour l'intelligence artificielle générative dans l'éducation et la recherche, 2024](#)
- [Commission européenne, Lignes directrices éthiques sur l'utilisation de l'intelligence artificielle \(IA\) et des données dans l'enseignement et l'apprentissage à l'intention des éducateurs, 2022](#)
- [Council of Europe, Artificial intelligence and education - A critical view through the lens of human rights, democracy and the rule of law, November 2022](#)

Les établissements membres sont invités à intégrer ces principes dans leur approche pédagogique et à favoriser une réflexion critique et constructive sur l'impact de l'IA à chaque étape du parcours d'apprentissage.

Bibliographie indicative

Stratégies de développement international des entreprises

- Valentina Carbone, Sophie Nivoix, Jean-Paul Lemaire, *Nouveaux défis du management international*, Paris : Gualino-Lextenso, 2013
- Frédéric Bernard, Eric Salviac, *Fonction achats : contrôle interne et gestion des risques*, Paris : Maxima, 2009
- Garance Mathias, Charlène Gabillat, *Valoriser l'entreprise par la propriété intellectuelle : des FinTech aux grands groupes, quelles stratégies de gestion des actifs immatériels ?* Paris : RB édition : Eyrolles, 2017
- Inès Elhias, Nicolas Moinet, *100 missions d'intelligence économique*, Paris : L'Harmattan, 2015
- Banque Mondiale, *Doing Business*, <http://français.doingbusiness.org/fr/doingbusiness>

- Le Journal *L'antenne*
- *Class export édition*
- Le magazine *DOUANE*

Finance internationale

- Isabelle Andernack, *L'essentiel des IFRS*, Paris : Eyrolles, 2013
- Henri Bourguinat, Jérôme Teiletche, Michel Dupuy, *Finance internationale*, Paris : Dalloz, 2007
- Journaux : *Les Echos, Le Figaro, La Tribune*

UNITES CAPITALISABLES ET HORAIRES INDICATIFS

		Liste des unités capitalisables	Contenu	Horaires indicatifs en face à face pédagogique	
1 ^{ère} année	Épreuves obligatoires	UE D UC D41.1 UC D41.2	L'achat international Stratégies de développement international des entreprises	80 à 100 h 200 à 260 h	
		UC D42 UC D43	Mission professionnelle Contrôle continu	12 semaines -	
		UE B UC B4*	Langue vivante européenne 1 (écrit) <i>Utilisateur indépendant</i>	60 à 80 h	
		UC B4*	Langue vivante 2 (écrit) <i>Utilisateur indépendant</i>	60 à 80 h	
		UE A UC A4/5	Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	40 h	
		2 ^{ème} année	Épreuves obligatoires	UE D UC D51.1 UC D51.2 UC D52 UC D53	Finance internationale Management stratégique Thèse professionnelle Contrôle continu
UE B UC B5*	Langue vivante européenne 1 (oral) <i>Utilisateur indépendant</i>			60 à 80 h	
UC B5*	Langue vivante 2 (oral) <i>Utilisateur indépendant</i>			60 à 80 h	
Épreuves facultatives	UC A2			Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	20 à 25 h
	UC A3			Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	20 à 25 h
	UC B4*			Langue vivante 3 (écrit) Niveau B2 du CECR	

* Le référentiel d'examens est commun pour toutes les langues vivantes européennes.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- Langue vivante 1 : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- Langues vivantes 2 et 3 : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

NB.1 Attention : les langues vivantes choisies par l'apprenant doivent être différentes de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel. Exemple : si les épreuves européennes et professionnelles sont passées en français, les langues vivantes choisies ne peuvent pas comprendre le français.

NB.2 Attention : les horaires ci-dessus représentent les heures de face à face pédagogique préconisées (en présentiel ou en distanciel) et doivent être complétées par les heures de travail personnel de l'apprenant. La langue Vivante choisie par l'apprenant doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

ARCHITECTURE DU DIPLOME FEDE

		Mastère européen Management en commerce international			Evaluations		
		Épreuves	U.C.	ECTS	Coeff.	Modalités	Durée
1 ^{ère} année - Épreuves obligatoires	D41.1 L'achat international	D41.1	6	2	Exercices pratiques	3h	
	D41.2 Stratégies de développement international des entreprises	D41.2	10	5	Écrit	3h	
	D42 Soutenance : Mission professionnelle	D42	14	5	Grand oral	1h	
	D43 Contrôle continu	D43	2	2	Contrôle continu		
	B4 Langue Vivante Européenne 1 Écrit Niveau B2 du CECR	B4	6	1	Écrit	1h45	
	B4 Langue Vivante 2 Écrit Niveau B2 du CECR	B4	6	1	Écrit	1h45	
	A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique	A4/5*	16	4	QCM en ligne	1h	
	Total			60	20		
2 ^e année - Épreuves obligatoires	D51.1 Finance internationale	D51.1	17	7	Étude de cas	4h	
	D51.2 Management stratégique	D51.2	15	5	Écrit	3h	
	D52 Soutenance : Thèse professionnelle	D52	14	4	Grand oral	1h	
	D53 Contrôle continu	D53	2	2	Contrôle continu		
	B5 Langue Vivante Européenne 1 Oral Niveau B2 du CECR	B5	6	1	Oral	45min	
	B5 Langue Vivante 2 - Oral Niveau B2 du CECR	B5	6	1	Oral	45min	
Total			60	20			
Facultatifs	B4 Langue vivante 3	B4	6		Écrit	1h45	
	A2 Le projet européen : culture et démocratie pour une citoyenneté en action	A2	6		QCM en ligne	40mn	
	A3 Le management interculturel et les ressources humaines en Europe	A3	6		QCM en ligne	40mn	

*L'unité capitalisable A4/5 est à passer obligatoirement par les apprenants rentrant directement en deuxième année de Mastère européen à la suite de dispenses d'épreuves.

Pour les épreuves facultatives, seuls les points au-dessus de 10/20 sont comptabilisés et comptent double.

UE D | Expertise
Professionnelle

UC D41.1

L'achat international

A. Formation

L'unité capitalisable D41.1 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **L'achat international** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 80 à 100 heures.

Contenu	Capacités attendues
<ul style="list-style-type: none"> • La fonction Achats <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux et missions de la fonction achat (achat, approvisionnements) - Les relations de la fonction Achat avec les autres fonctions de l'entreprise - Typologie des achats (matières premières, composants, sous-traitance, hors production, ...) - Le e-sourcing (définition, enchères en ligne, montage des enchères) - L'influence des INCOTERMS • Stratégie de l'achat international <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des besoins d'achat (analyse de l'existant, cahier des charges fonctionnel) - Critères de choix des pays fournisseurs - L'adaptation organisationnelle (Global Supply Chain, Réseaux d'approvisionnement, ...) - Intégration des aspects culturels dans la fonction achat (management interculturel, dimensions culturelles, etc.) • La gestion de la relation avec les fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> - La recherche fournisseurs (appels d'offre internationaux, consultation et sélection) - Les contrats d'approvisionnement (négociation, mise en place, clauses spécifiques) - Les contrats de co-ingénierie - L'évaluation de la performance fournisseur • La Supply Chain internationale <ul style="list-style-type: none"> a) La logistique internationale avec ces différents maillons dont le transport <ul style="list-style-type: none"> - Les transports internationaux - La documentation du transport (Bill of lading, lettre de CMR, CIM, LTA). - La gestion documentaire 	<p><i>Comprendre et mettre en place une stratégie de l'achat international, gérer efficacement les relations avec les fournisseurs et protéger l'entreprise contre les différents types de risque</i></p> <p><i>Comprendre le rôle de la fonction Achats</i></p> <p><i>Mettre en place une stratégie achat adaptée à la stratégie globale de l'entreprise</i></p> <p><i>Connaître les différents outils de recherche et sélection fournisseurs</i> <i>Choisir le type de contrat d'approvisionnement approprié selon les besoins de l'entreprise</i></p> <p><i>Connaître les différents types de risques en matière d'achat et savoir protéger l'entreprise face à ces risques</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> b) Les opérations douanières <ul style="list-style-type: none"> - Les opérations d'export - Les opérations d'importation - La déclaration en douane (espèce tarifaire, déclarant, procédures de dédouanement, paiement, ...) - La valeur en douane - Les régimes de dédouanement (mise en libre- service (MLP), mise à la consommation (MAC)) - Le calcul des droits des douane - Les opérations de transformation (perfectionnement) - Les opérations impliquant un transit - Les opérations Intracommunautaires - La valeur FAB (balance commerciale) - Les TVA intracommunautaire (Taux de TVA selon le pays et le stade du produit) • La gestion des risques fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> - Les risques économiques (macro-économiques, risques pays) - Les risques financiers (exploitation, financier fournisseur, trésorerie) - Les risques industriels et qualité (qualité, technologiques, industriel, impact RSE) - Les risques légaux (contractuel, juridique, fraude...) - Modes de gestion des risques (MEIDAC, COSO et COSO2, SOA, LSF) • Pilotage de la performance achat <ul style="list-style-type: none"> - Types d'audit achat (qualitatif et quantitatif) et outils (indicateurs de performance KPI, tableaux de bord) - Audit financier de la fonction achat - Audit de la performance de l'organisation de la fonction achat - Analyse de l'apport de la fonction achat sur la stratégie de l'entreprise 	<p><i>Savoir optimiser la fonction achat par la connaissance des Incoterms et de la supply chain</i></p> <p><i>Maîtriser les différentes stratégies de croissance interne et choisir la stratégie adaptée aux besoins de l'entreprise</i></p> <p><i>Comprendre les enjeux et objectifs de la recherche et développement et mener une stratégie de différenciation par l'innovation.</i></p> <p><i>Comprendre le fonctionnement de la créativité amenant vers l'innovation</i></p>
--	---

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Exercices pratiques

Durée : 3 heures

Barème : 120 points

Cette partie permet de contrôler les connaissances et les compétences acquises par les apprenants.

Un sujet d'une à trois pages, présentant une problématique en commerce international. Des annexes (de une à cinq) peuvent également être proposées.

Cinq à sept questions doivent être traités par les apprenants. La réponse à chacune de ces questions doit être présentée sous forme d'un développement structuré et argumenté d'un maximum d'une demi-page.

L'usage d'une calculatrice est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2, et permet de capitaliser 6 ECTS.

- Les partenariats de type commercial
 - Les enjeux du transfert de technologie pour l'entreprise transférante (financiers, diffusion technologique, commerciaux, stratégiques)
 - Les enjeux du transfert de technologie pour l'entreprise récipiendaire (commerciaux, financiers, stratégiques...)
 - Les domaines d'application du transfert de technologie (technologies, santé,)
 - Contenu du transfert de technologie (type d'information transférée, éléments de propriété intellectuelle transférés)
 - Etapes du transfert de technologie
 - Les contrats de transfert de technologie

- Les IDE
 - Typologie des IDE (selon l'OCDE, selon le type d'investissement financier, selon les motivations de l'investisseur).
 - Les avantages du recours à l'IDE (avantages pour l'investisseur ; avantages pour le pays d'accueil).
 - Les risques du recours à l'IDE (risques pour l'investisseur ; risques pour le pays d'accueil)
 - Les freins législatifs et économiques à l'IDE
 - Analyse des pays les plus prisés des IDE : Etats-Unis, Allemagne, Chine, Grande-Bretagne, Canada, Japon, France, Inde, Australie

- La fiscalité internationale
 - Les sources de la fiscalité internationale (droit interne, législation communautaire, conventions bilatérales, principes de l'OCDE) ;
 - Le rapatriement des bénéfices selon les types de services : prestations de services, prestations techniques, prestations commerciales, prestations administratives (management fees)
 - Le rapatriement des autres types de bénéfices : redevances, dividendes,
 - La gestion de la TVA dans les opérations internationales

**2. La stratégie de croissance externe
(80 - 100 h)**

2.1. Les fusions-acquisitions

- La typologie des fusions-acquisitions :
 - par transfert d'actifs ;
 - par prise de participation financière
- Les motivations des fusions-acquisitions :
 - motivations stratégiques

*Comprendre les enjeux du transfert de technologie en tant que levier de croissance de l'entreprise
Identifier les éléments technologiques permettant une croissance interne de l'entreprise*

*Comprendre les types d'investissement direct à l'étranger
Choisir le type d'IDE adapté au projet de l'entreprise
Créer une entreprise dans l'un des pays attirant le plus d'IDE*

Comprendre les principes de fiscalité internationale dans l'objectif d'optimiser le type d'IDE choisi pour l'internationalisation de l'entreprise

Connaître les différentes stratégies de croissance externe et choisir la stratégie adaptée aux besoins de l'entreprise

- La stratégie de croissance interne (2 questions)
- La stratégie de croissance externe (2 questions)
- L'intelligence économique (1 question)

L'usage de la calculatrice est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 10 ECTS.

UC D42

Mission professionnelle

A. Objectifs

La pédagogie doit faire une large place à l'initiative de l'apprenant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. À cette fin, les missions professionnelles effectuées en entreprise impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Le Mastère Européen réalise une mise en contact réelle de l'apprenant avec le monde du travail de manière à lui permettre d'approfondir sa formation et son projet professionnel et de faciliter son insertion dans l'emploi.

Une partie de la formation peut être accomplie à l'étranger dans le cadre d'une convention.

L'épreuve est un grand oral d'une durée d'une heure.

B. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans un mémoire et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration du mémoire peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ou un contrat d'alternance ;
- Soit des travaux plus théoriques par le biais d'un projet tutoré.

1.1. Le stage en entreprise

Durée : 12 semaines minimum.

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions en rapport avec le secteur du management en commerce international.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur du commerce international.

Le stage doit se dérouler pendant la formation.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de son mémoire.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'alternance ou l'emploi salarié

La préparation du mémoire peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de son mémoire. La production d'un certificat de travail mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.3. Le projet tutoré

En cas de difficulté majeure pour trouver un stage ou un contrat d'alternance en entreprise, l'apprenant a la possibilité de réaliser un projet tutoré en accord avec son centre de formation et la FEDE.

Dans ce cas, le projet de mémoire est négocié et déterminé en début d'année en concertation avec l'équipe pédagogique et plus spécialement un tuteur-enseignant, qui aura pour rôle de superviser le projet et guider l'apprenant.

Toutefois, l'obtention d'un stage ou d'un contrat d'alternance en entreprise doit constituer la priorité.

Durée : ¼ du volume de la formation, hors stage

Contenu : Dans le cadre d'un travail individuel ou collectif, réalisation d'un mémoire retraçant l'ensemble des actions menées pour la réalisation d'une opération dans le secteur du management en commerce international en début d'année et validée par le tuteur enseignant.

Capacités attendues : Mettre en œuvre une stratégie permettant la réalisation effective d'une action de management dans le secteur du commerce international.

1.3.1. Contenu du projet

Dans la mesure du possible, ce projet aura une dimension européenne et sera élaboré en liaison avec une entreprise ou une organisation professionnelle où il pourrait trouver une application.

1.3.2. Rôle du tuteur

Le tuteur est un des enseignants de l'apprenant. En tant que tuteur, son rôle consiste à :

- Suggérer des idées de projet ou d'étude ;
- Valider le projet et négocier avec l'apprenant l'évolution du projet ;
- Orienter ses recherches bibliographiques et documentaires ;
- Fournir des pistes pour mettre en place des relations avec des entreprises ou des organisations professionnelles ;
- Surveiller la qualité d'ensemble du travail fourni ;
- Participer, le cas échéant au jury d'examen.

2. Le mémoire

Ce mémoire constitue une partie du travail évalué par le jury. En tant que tel, il est donc un objet d'évaluation. Il compte pour 30% de la note finale.

2.1. Le contenu du mémoire

Ce mémoire ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture.

Il doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre à l'apprenant de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

L'organisation du mémoire est importante, il doit respecter une ordonnance classique, en abordant dans un ordre logique les différentes étapes de l'élaboration du projet, dont voici quelques exemples :

- Une introduction indiquant la commande (mission), la problématique que celle-ci suggère et les moyens envisagés pour y répondre.
- Un développement en 2, voire 3 parties maximum, bien identifiées reprenant la méthodologie utilisée, les arguments du projet, les propositions, l'évaluation (éventuellement la comparaison avec d'autres projets) et la confrontation avec la réalité, les résultats obtenus, les outils de contrôle ainsi que les avantages apportés par l'étude.
- Une conclusion rapide.
- Les références bibliographiques (tout document cité dans le texte doit figurer dans la bibliographie et inversement un document cité en bibliographie doit apparaître dans le corps du texte).
- Les tableaux et graphiques doivent mentionner la source, avoir un titre.
- Les annexes numérotées pouvant permettre de justifier les résultats de la mission.

2.2. Présentation du mémoire

Le mémoire sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4 ;
- Nombre de pages : de l'ordre de 40 à 50 pages hors annexes ;
- Impression recto seul ;
- Marges 2,5 cm de chaque côté ;
- Interligne 1,5 ;
- Relié.

Le mémoire peut contenir quelques annexes essentielles qui ne doivent pas dépasser un volume maximum de 10 feuilles A4.

La provenance de ces annexes doit être clairement indiquée (document élaboré par l'apprenant, tiré de telle publication, fourni par l'entreprise...).

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant ;
- Numéro de candidat attribué par la FEDE ;
- Titre éventuel du mémoire ;
- « Examens de la FEDE » ;
- « Mémoire présenté à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de [année] ».

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations, etc.

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour l'apprenant.

2.3. Délai de fourniture du mémoire

Les mémoires doivent être envoyés en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. L'épreuve dure 1 heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

3.1. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, le jury invitera l'apprenant à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Ce travail de soutenance ne doit pas conduire l'apprenant à « lire » son-mémoire devant le jury. Cette partie de l'épreuve est une évaluation des compétences de communication orale dans un contexte professionnel et technique.

L'apprenant s'efforcera donc de retracer, d'une manière construite et raisonnée, son cheminement dans le choix d'un sujet ou d'un projet, les difficultés qu'il a connues et comment il les a surmontées, la place que ce projet a prise par rapport à son projet professionnel global, l'intérêt qu'il a trouvé, le bénéfice qu'il a tiré d'un travail personnel d'élaboration et de recherche, les contacts qu'il a pu nouer à cette occasion avec des professionnels, des organisations, les suites qui seront éventuellement données...

Il devra savoir introduire et conclure son exposé, et maîtriser son temps de parole.

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le mémoire remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.2. Discussion avec le jury (20 à 30 min)

Dans un deuxième temps, le jury reviendra sur des aspects plus techniques ou professionnels, notamment sur le contenu du mémoire et posera les questions suscitées par la lecture de celui-ci.

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Eléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction du mémoire professionnel

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des mémoires professionnels est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.
- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D43

Contrôle continu

A. Objectifs

Les évaluations sous la forme du contrôle continu sont réalisées par sondage sur les lieux où se déroule la formation par les formateurs eux-mêmes au moment où les apprenants ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative. Parce qu'il se déroule pendant la formation et non au début ni à l'issue de celle-ci, le contrôle continu permet de rétroagir sur la formation par la production de synthèses qui aident l'apprenant à se situer dans sa formation et sont une source de motivation. Le contrôle continu évalue les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire.

B. Évaluation

Le contrôle continu peut être mis en œuvre avec une relative souplesse, avec l'objectif d'au moins quatre situations d'évaluations par an. La moyenne des notes obtenues constitue la note finale de l'UC D43.

Le contrôle continu porte sur tous les modules des UC D41.1 et D41.2 qui peuvent faire l'objet au cours de l'année d'évaluations sous la forme de dossiers réalisés en travaux dirigés ou en travail individuel, de QCM, de présentations orales et d'exposés, de mises en situation professionnelle, de projets professionnels, de démarches expérimentales, etc.

De façon générale, l'UC D43 permet également de prendre en compte l'implication et l'assiduité de chaque apprenant dans la formation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 2 ECTS.

Le guide du contrôle continu à destination des responsables pédagogiques est accessible ici : [Guide du Contrôle Continu Certificatif.pdf](#)

UC D51.1

Finance internationale

A. Formation

L'unité capitalisable D51.1 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Finance internationale** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 170 à 240 heures.

Contenu	Capacités attendues
<p>1. Le Système monétaire international (40 h - 50 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes de construction du Système monétaire international <ul style="list-style-type: none"> - Le système de l'étalon-or - Les accords de Bretton Woods - Le flottement des monnaies - La taxinomie des régimes de change (classification du FMI, dollarisation, caisses d'émission) • La statut du SDR/DTS • La statut du dollar <ul style="list-style-type: none"> - Le dollar en tant que monnaie internationale - Le poids du déficit américain - Le rôle de la FED - Perspectives d'avenir • L'euro et l'Union Monétaire <ul style="list-style-type: none"> - La théorie des zones monétaires optimales - Mise en place et limites de l'intégration monétaire - L'internationalisation de l'euro - Le rôle de la BCE - Impacts et conséquences des crises dans la zone euros. Quelles perspectives ? • Les crises financières et leur impact sur l'économie mondiale <ul style="list-style-type: none"> - Les crises financières des marchés émergents (les trois générations de modèles, les différentes crises et la difficulté de leur gestion par le FMI) - L'endettement des pays en développement - La crise des subprimes et son impact sur les marchés financiers mondiaux (système bancaire, endettement des Etats, croissance,...) - Perspectives et risques d'une nouvelle crise 	<p><i>Comprendre le fonctionnement et l'évolution du Système monétaire international</i></p> <p><i>Comprendre l'évolution du Système monétaire international afin d'utiliser les leviers qu'il offre</i></p> <p><i>Comprendre l'importance du dollar dans l'économie mondiale</i></p> <p><i>Comprendre le fonctionnement de la zone euro et le rôle de la monnaie unique dans l'économie mondiale</i></p> <p><i>Comprendre les raisons des crises financières afin d'anticiper leur avènement et prévoir des garanties</i></p> <p><i>Identifier les mécanismes des marchés financiers mondiaux et utiliser les leviers de croissance qu'ils offrent</i></p>

<p>2. La globalisation financière (40 h - 50 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration financière <ul style="list-style-type: none"> - Les étapes amenant à la globalisation (internationalisation, mondialisation, globalisation) - Les vecteurs majeurs d'intégration (euros-marchés ; investissement direct étranger). - Les degrés de l'intégration (critères d'intégration, types d'intégration, mesure des niveaux d'intégration) • La finance globale <ul style="list-style-type: none"> - Les 3D (déclouonnement, déréglementation désintermédiation) - Les innovations financières - Les fonctions et les dysfonctionnements - Les nouveaux acteurs de la finance (investisseurs institutionnels, Hedge funds, fonds d'investissement) • La diversification internationale de portefeuille <ul style="list-style-type: none"> - La théorie de portefeuille - Le Currency Overlay - Méthodes de diversification (solutions analytiques, solutions numériques) - Les marchés monétaires : FOREX - Les indices : EURIBOR, LIBOR <p>3. L'Etat en mode global (10 h - 20 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La balance des paiements <ul style="list-style-type: none"> - Methodologies de la balance des paiements - Les soldes de la balance des paiements - La balance des paiements comme instrument d'analyse économique (problèmes d'interprétation et renseignements économiques) - La valeur FAB • Politiques d'ajustement <ul style="list-style-type: none"> - Methodes d'ajustement (par le taux de change, par les revenus, par la monnaie, ...) - Les obstacles à l'ajustement (l'élasticité-prix, la courbe en J, l'hystérésis) <p>4. Le change (10 h - 20 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le marché de change <ul style="list-style-type: none"> - Les taux de change (cours bilatéraux, taux de change effectifs) - Organisation du marché des changes (acteurs, tendances, ...) 	<p><i>Comprendre les mécanismes d'intégration financière</i></p> <p><i>Comprendre le fonctionnement de la finance globale et identifier ses acteurs</i></p> <p><i>Identifier les mécanismes de diversification et être en capacité de les utiliser</i></p> <p><i>Comprendre les politiques monétaires étatiques</i></p> <p><i>Comprendre l'outil de la balance des paiements et son influence sur l'économie</i></p> <p><i>Identifier les différentes politiques d'ajustement</i></p> <p><i>Comprendre le fonctionnement du marché de change</i></p> <p><i>Identifier la structure du marché de change</i></p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> • Le risque de change <ul style="list-style-type: none"> - Conséquences sur les entreprises (sur la valorisation des entreprises, sur la facturation, ...) - Les instruments de couverture (opérations à terme, Swaps, les options) 	<p><i>Comprendre les risques de change et identifier les instruments de couverture du risque monétaire</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les modèles de détermination de change <ul style="list-style-type: none"> - La parité des taux d'intérêt - La parité des pouvoirs d'achat - Les autres modèles (noise trading, taux de change d'équilibre, ...) 	<p><i>Comprendre les modèles de détermination de change</i></p>
<p>5. La finance islamique (10h - 20h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes de finance islamique <ul style="list-style-type: none"> - Principaux principes d'économie islamique - L'usure et l'intérêt : la notion de riba - La spéculation : la notion de maysir 	<p><i>Comprendre le fonctionnement de la finance islamique et ses implications dans les affaires internationales</i></p> <p><i>Identifier les différents principes de la finance islamique</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement de la finance islamique <ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre de la finance : halal et haram - L'intermédiation financière libre d'intérêt - Le financement obligataire : le sukuk 	<p><i>Comprendre le fonctionnement de la finance islamique</i></p>
<p>6. Le système bancaire international (30h - 40 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système bancaire européen <ul style="list-style-type: none"> - L'Autorité bancaire européenne - Les Accords de Bâle - Les reformes en cours - Conséquences du Brexit 	<p><i>Comprendre le fonctionnement du système bancaire international</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le système bancaire américain <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation bancaire : au niveau fédéral et au niveau fédéré - Le système bancaire parallèle (shadow banking) 	<p><i>Comprendre les règles qui régissent le système bancaire européen</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Le système bancaire chinois <ul style="list-style-type: none"> - La structure bancaire chinoise - La Banque Asiatique d'investissement (AIIB) - Les banques étrangères en Chine 	<p><i>Comprendre les règles qui régissent le système bancaire américain</i></p>
<p>7. Les règles de comptabilité internationale (IFRS) (30 h - 40 h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des états financiers <ul style="list-style-type: none"> - Principes de présentation - Composants - Méthodes et changements comptables 	<p><i>Comprendre les règles qui régissent le système bancaire chinois</i></p> <p><i>Comprendre les règles de comptabilité internationale et mesurer les impacts sur l'activité commerciale et la prise des décisions stratégiques</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • L'information financières <ul style="list-style-type: none"> - Les revenus 	<p><i>Comprendre la présentation des états financiers</i></p>

<ul style="list-style-type: none">- Les immobilisations (corporelles, incorporelles)- Les stock-options et autres avantages du personnel- Les provisions- Les impôts sur résultats	<i>Savoir lire une information financière</i>
---	---

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Etude de cas

Durée : 4 heures

Barème : 120 points

L'unité capitalisable D51.1 « **Finance internationale** » est validée par le contrôle de l'acquisition du savoir dans le programme du contexte managérial en commerce international, et de la capacité de l'apprenant à appliquer des connaissances générales et outils méthodologiques à une situation de commerce international.

L'épreuve est une étude de cas d'une durée de 4 heures.

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 7, et permet de capitaliser 17 ECTS.

UC D51.2

Management stratégique

A. Formation

L'unité capitalisable D51.2 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Management stratégique** » sur lequel reposera l'évaluation.

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 50 à 70 heures.

Contenu	Capacités attendues
<p>1. Le concept du management stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments de base du management stratégique <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie (Chandler, Ansoff, ...) - Objectifs (concurrentiel, entrepreneurial, sociétal, administratif) - Axes de développement (recentrage, intégration, diversification, spécialisation) • La démarche stratégique <ul style="list-style-type: none"> - Le processus stratégique - Les objectifs de l'entreprise et la gouvernance <p>2. Méthodologie du diagnostic stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les préalables au diagnostic stratégique <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de la décision stratégique - La segmentation stratégique - Présentation des outils du diagnostic stratégique • Le diagnostic externe <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement marco-économique de l'entreprise - L'analyse du micro-environnement de l'entreprise - L'analyse de l'écosystème d'affaires (ESA) - Les facteurs clés du succès • Le diagnostic interne <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse des fonctions et des processus - L'analyse de la chaîne de valeur • La synthèse du diagnostic stratégique <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse SWOT - L'analyse des matrices de portefeuilles d'activités <p>3. Les stratégies business</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs de performance <ul style="list-style-type: none"> - Le cycle de vie - La position de leader 	<p><i>Comprendre la démarche stratégique et les objectifs pour l'entreprise</i></p> <p><i>Identifier les différents éléments de base du management stratégique dans le cadre de l'analyse de l'entreprise et de son environnement</i></p> <p><i>Comprendre la démarche stratégique en vue de sa mise en place au sein d'une entreprise</i></p> <p><i>Savoir mener un diagnostic stratégique</i></p> <p><i>Identifier les éléments préalables au diagnostic stratégique</i></p> <p><i>Savoir mener un diagnostic externe</i></p> <p><i>Savoir mener un diagnostic interne</i></p> <p><i>Savoir faire une synthèse du diagnostic stratégique et tirer les conclusions qui en découlent</i></p> <p><i>Comprendre les différentes stratégies business afin de choisir la plus adéquate par rapport aux projets de l'entreprise</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> - L'innovation • Les stratégies business <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies génériques - Les stratégies selon la classification de Porter - La boussole prix-valeur - La stratégie Océan bleu - La relation technologie-stratégie business 4. Le déploiement organisationnel • Les difficultés du déploiement <ul style="list-style-type: none"> - Les contraintes internes à l'entreprise - Les contraintes externes à l'entreprise • Les choix organisationnels et structurels <ul style="list-style-type: none"> - La spécialisation du travail - Le rôle et répartition de l'autorité - Les types de structure (Mintzberg, ...) - Les types de management (Lewin, Likert) - Les structures agiles 	<p><i>Comprendre les facteurs de performance</i></p> <p><i>Identifier les différentes stratégies business</i></p> <p><i>Savoir mettre en place un plan stratégique</i></p> <p><i>Identifier les différentes difficultés du déploiement stratégique</i></p> <p><i>Identifier les différents choix organisationnels et structurels en vue de procéder aux choix adaptés aux projets de l'entreprise</i></p>
--	---

B. Évaluation

Forme de l'épreuve : Ecrit

Durée : 3 heures

Barème : 120 points

L'unité capitalisable D51.2 « **Management stratégique** » est validée par le contrôle des acquisitions de savoir dans le programme Management en commerce international.

L'épreuve est un écrit d'une durée de 3 heures. Il s'agit d'un contrôle sur la maîtrise des techniques et connaissances concernant le management stratégique des entreprises internationales et plus particulièrement :

- Le concept du management stratégique (1 question)
- La méthodologie du concept stratégique (1 question)
- Les stratégies business (1 question)
- Le développement organisationnel (1 question)

L'usage de la calculatrice est autorisé.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 5, et permet de capitaliser 15 ECTS.

UC D52

Thèse Professionnelle

A. Objectifs

L'unité capitalisable D52 « Soutenance : Thèse professionnelle » est validée par le contrôle des savoirs, savoir-être et savoir-faire que l'apprenant a su mettre en œuvre dans le cadre d'un projet de développement réalisé au cours d'une mission professionnelle d'au moins 3 mois.

La validation de l'UC D52 relève d'une recherche appliquée débouchant sur la rédaction d'une thèse professionnelle. Celle-ci se fonde sur un ou plusieurs modules d'enseignement spécifiques au Mastère Européen étudié, autour d'une problématique dont le périmètre de recherche théorique ne coïncide pas nécessairement avec les missions professionnelles confiées au sein de l'entreprise ou de l'organisation-

L'apprenant sera évalué par un jury composé d'au moins un professionnel du secteur d'activité auquel prépare le diplôme et d'un professeur. Le tuteur professionnel et le directeur de thèse (référént pédagogique) pourront assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

B. Évaluation

L'épreuve professionnelle de soutenance permet de valider les capacités de l'apprenant à mener un projet professionnel, à développer une problématique dans une thèse professionnelle (document écrit) et à expliquer et défendre sa démarche devant un jury.

En raison de l'intérêt qu'elle représente dans la formation de l'apprenant, cette épreuve est obligatoire.

1. Modalités de préparation

Quel que soit le pays d'exercice, l'élaboration d'une thèse professionnelle peut s'appuyer sur différentes modalités d'expériences formatives :

- Soit un stage en entreprise ;
- Soit un emploi salarié ou un contrat d'alternance.

1.1. Le stage en entreprise

Durée : 12 semaines minimum.

Contenu : Réalisation d'une ou plusieurs actions relevant du management en commerce international.

Capacités attendues : Appréhender les réalités d'une activité professionnelle au sein du secteur du commerce international.

Le stage doit se dérouler pendant la formation.

La date et la planification de ce stage sont laissées à la libre appréciation de l'établissement de formation, en accord avec sa propre organisation pédagogique.

Par exemple, le stage peut être scindé en 2 parties ou organisé selon un rythme hebdomadaire propre à l'alternance (n jours en école, n jours en entreprise).

Toutefois, il semble préférable, pour des motifs pédagogiques, que le stage ainsi scindé se déroule dans la même entreprise ou organisation.

Le terrain de stage doit être choisi en fonction des possibilités d'actions professionnelles de l'apprenant, et soumis à l'équipe pédagogique de l'école, qui en valide le bien-fondé et l'adéquation avec le diplôme préparé ainsi que le niveau exigé. Il peut s'agir d'une entreprise publique ou privée ou d'une organisation au sens large.

Ce stage donne l'occasion à l'apprenant de déterminer, en relation avec son tuteur en entreprise et, éventuellement, son tuteur-enseignant, les études, les actions ou les missions qui lui seront confiées et qui constitueront la matière de sa thèse professionnelle.

La production d'un certificat de fin de stage mentionnant la durée, les dates et les missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

1.2. L'alternance ou l'emploi salarié

La préparation de la thèse professionnelle peut également s'appuyer sur l'expérience professionnelle de l'apprenant, qu'il soit salarié à temps plein, à temps partiel ou en contrat d'alternance, pourvu que la nature de ses activités professionnelles et le niveau de ses responsabilités soient conformes aux spécificités et aux exigences du présent référentiel et des examens FEDE qui y sont rattachés.

Dans ce cas, ce sont les missions qui sont confiées au salarié qui deviennent la matière de sa thèse professionnelle. La production d'un certificat de stage mentionnant la durée, les dates et, éventuellement les études ou missions confiées par l'entreprise, sera exigé au moment de l'épreuve de soutenance.

2. La thèse professionnelle

Cette thèse professionnelle est un document écrit qui doit faire l'objet d'une évaluation par le professeur membre du jury trois semaines avant la soutenance. Cette évaluation portera sur la capacité de l'apprenant à faire preuve d'une méthodologie de recherche, d'analyse et de préconisations répondant à une problématique pertinente.

La thèse professionnelle représente 30% de la note finale.

2.1. Le contenu de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle ne doit pas se résumer à un simple descriptif de l'activité de l'apprenant ou à un simple compte rendu de lecture.

Elle doit représenter un effort de recherche, d'analyse et d'application concernant un aspect réel et bien délimité de l'activité d'une entreprise (entendue au sens large), dans un contexte économique européen si possible.

L'observation des pratiques de l'entreprise ou de l'organisation et/ou la lecture des ouvrages théoriques en relation avec le sujet doit permettre à l'apprenant de cerner une problématique relative à un contexte précis, et lui donner l'occasion de développer une analyse et des propositions concrètes qu'il doit être capable de justifier.

Contenu, titre, plan et attendus proposés par l'apprenant sont discutés avec le Directeur de thèse (réfèrent pédagogique) dont l'accord est obligatoire avant la soutenance orale devant le jury.

Le contenu doit faire apparaître clairement :

- Le contexte dans lequel le travail de recherche a été réalisé et le sujet que l'apprenant se propose d'éclairer
- La problématique ainsi que sa pertinence par rapport au sujet et aux recherches et références bibliographiques existantes dans le domaine ;
- La méthodologie de recherche mise en œuvre (collecte des données, traitements des données...) ;
- Les résultats obtenus (adéquation ou non avec la problématique, conceptualisation des outils d'analyse...) ;
- L'évaluation, la comparaison avec d'autres projets similaires (regard critique sur le travail de recherche réalisé) ;
- La mise en perspective de ce qu'impliquent ces résultats (avantages/inconvénients éventuels apportés par l'étude).

2.2 Intégration des compétences visées par l'UC A4/5

L'apprenant doit mobiliser les compétences acquises en première année de Mastère dans le cadre de l'UC A4/5 Les entreprises et les enjeux de la transition écologique tout au long de sa mission professionnelle de seconde année.

L'évaluation écrite de la thèse et l'oral de soutenance professionnelle prendront en compte la compréhension et l'intégration de ces enjeux ainsi que la pertinence de l'analyse effectuée.

L'apprenant doit proposer dans sa thèse professionnelle une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique. En fonction des missions professionnelles effectuées et de la problématique développée dans sa thèse, l'apprenant doit intégrer les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont l'organisation s'y inscrit. L'apprenant peut présenter (de façon non-exclusive) par exemple :

- la stratégie RSE de l'organisation,
- la politique d'éco-conception,
- une analyse de la performance environnementale de l'entreprise,
- une étude d'impact environnemental d'un projet,
- une proposition d'une politique d'achats responsable,
- une solution d'économie circulaire,
- un plan de gestion environnemental,
- l'absence d'une politique RSE (contexte, contraintes, préconisations, etc.),
- etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'approche choisie par l'apprenant doit être en lien avec la spécialité du diplôme visé.

2.3. La structure de la thèse professionnelle

Le document écrit sera saisi au traitement de texte et présentera les caractéristiques suivantes :

- Format A4
- Nombre de pages : de l'ordre de 50 à 70 pages hors annexes
- Impression recto seul
- Marges 2,5 cm de chaque côté
- Interligne 1,5
- Relié

La page de titre doit comporter les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l'apprenant
- Numéro de candidat attribué par la FEDE
- Titre éventuel de la thèse professionnelle
- « Examens de la FEDE »
- « Thèse professionnelle présentée à l'épreuve professionnelle de soutenance du diplôme visé de (année) »

Il sera exigé la même rigueur que pour les travaux universitaires en ce qui concerne la présentation des références, des citations...

Il faut prévoir une édition en au moins deux exemplaires, un pour le jury, un pour l'apprenant.

2.3. Délai de fourniture de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle doit être envoyée en deux exemplaires au centre d'examen (pour transmission au jury) au moins 3 semaines avant le début de la période annoncée pour ce type d'épreuve. Le jury doit obligatoirement prendre connaissance du document écrit remis par l'apprenant, avant la soutenance orale.

3. Déroulement de la soutenance

Le jury est composé d'un enseignant de la spécialité auquel il est adjoint un professionnel. Le Directeur de stage (tuteur professionnel) et le Directeur de thèse (réfèrent pédagogique) peuvent assister à la soutenance sans participer à l'évaluation finale.

L'épreuve dure 1 heure. Pas de temps de préparation.

La soutenance orale représente 70% de la note finale.

3.3. Exposé théorique (de 30 à 40 min)

Dans un premier temps, le jury invitera l'apprenant à justifier le choix de son projet ou de son étude et à livrer les conclusions auxquelles il est parvenu.

Le contenu de l'exposé est libre mais suit en principe un cheminement (raisons et choix du sujet abordé, méthode d'analyse choisie et résultats obtenus, difficultés rencontrées et bilan critique du travail).

L'apprenant peut utiliser à sa guise des documents complémentaires qui ne sont pas dans le document écrit remis au jury et qu'il aura apporté avec lui.

L'apprenant a aussi la possibilité d'utiliser les techniques de présentation qu'il juge utiles (par exemple : présentation assistée sur ordinateur...) pourvu qu'il soit autonome dans l'utilisation de ces outils et qu'il reste dans le temps imparti.

Pendant cet exposé de 30 à 40 minutes, l'apprenant ne sera pas interrompu.

3.4. Discussion avec le jury (15 à 20 min)

Dans un deuxième temps, Les membres du jury font part à l'apprenant de leurs appréciations et lui posent des questions en rapport avec le sujet abordé.

4. Objectifs et critères d'évaluation

- [Grille de notation](#)
- [Éléments observables](#)

C. Règles d'utilisation de l'IA générative dans la rédaction de la thèse professionnelle

L'utilisation de l'IA générative (et des technologies assistées par l'IA) dans le processus de rédaction des thèses professionnelles est autorisée, sous certaines conditions détaillées ci-dessous.

1. Les règles d'utilisation de l'IA dans la rédaction des travaux rédactionnels

En cas d'utilisation de l'IA dans le processus de rédaction par les candidats, trois règles prévalent et correspondent à trois principes, afin de garantir la possibilité d'une évaluation pertinente de la production personnelle du candidat : le respect des sources, la transparence et la responsabilité.

- Respecter les règles relatives au plagiat, à la copie et à la nécessité de citer les sources utilisées.
- Déclarer dans le manuscrit avoir utilisé l'IA dans le processus rédactionnel et indiquer quelles IA ont été utilisées et pour quel usage.
- Le candidat est ultimement responsable du contenu de son travail et des textes soumis pour évaluation. L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur.

2. L'IA et le risque de plagiat

Utiliser l'IA pour générer le texte du rapport d'activité est assimilé à du plagiat et peut être sanctionné par une disqualification.

Rappel des règles de base relatives au plagiat :

- L'auteur d'un texte doit citer ses sources sous peine de faire du plagiat et d'être disqualifié.
- La paraphrase sans citation de source est une autre forme de plagiat.
- Si le jury estime qu'il y a plagiat, paraphrase, copie d'un modèle sans apport original ou encore qu'il y a recours à un tiers de substitution, et que cela constitue un obstacle à l'évaluation objective des compétences, savoirs et savoir-faire d'un candidat, le jury est fondé à disqualifier le travail de l'étudiant.

3. L'IA et la transparence

Afin de permettre aux membres du jury d'évaluer de la façon la plus pertinente possible la production personnelle du candidat, celui-ci est tenu de déclarer, si c'est le cas, qu'il a eu recours à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la rédaction de son travail rédactionnel, en précisant : quel(s) outil(s), quel(s) usage(s), quelle(s) finalité(s).

4. L'IA et la responsabilité

L'IA ne doit pas être citée comme auteur ou co-auteur, la qualité d'auteur renvoyant à une personne physique. Le candidat est in fine l'auteur du rapport d'activité. Les candidats sont ainsi ultimement responsables du contenu de leur travail et des textes soumis pour évaluation.

D. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 14 ECTS.

UC D53

Contrôle continu

A. Objectifs

Les évaluations sous la forme du contrôle continu sont réalisées par sondage sur les lieux où se déroule la formation par les formateurs eux-mêmes au moment où les apprenants ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative. Parce qu'il se déroule pendant la formation et non au début ni à l'issue de celle-ci, le contrôle continu permet de rétroagir sur la formation par la production de synthèses qui aident l'apprenant à se situer dans sa formation et sont une source de motivation. Le contrôle continu évalue les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire.

B. Évaluation

Le contrôle continu peut être mis en œuvre avec une relative souplesse, avec l'objectif d'au moins quatre situations d'évaluations par an. La moyenne des notes obtenues constitue la note finale de l'UC D53.

Le contrôle continu porte sur tous les modules des UC D51.1 et D51.2 qui peuvent faire l'objet au cours de l'année d'évaluations sous la forme de dossiers réalisés en travaux dirigés ou en travail individuel, de QCM, de présentations orales et d'exposés, de mises en situation professionnelle, de projets professionnels, de démarches expérimentales, etc.

De façon générale, l'UC D53 permet également de prendre en compte l'implication et l'assiduité de chaque apprenant dans la formation.

C. Coefficient et ECTS

Ce module vaut coefficient 2 et permet de capitaliser 2 ECTS.

Le guide du contrôle continu à destination des responsables pédagogiques est accessible ici : [Guide du Contrôle Continu Certificatif.pdf](#)

UE B

Langue
Vivante

UC B4

Langue Vivante Européenne 1

Écrit – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1 (obligatoire)** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 (obligatoire) et 3 (facultative)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par l'apprenant doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

Les apprenants inscrits en Mastère européen peuvent également choisir, à titre d'épreuve facultative, une troisième langue vivante européenne parmi les langues proposées.

Dans le cadre d'une langue vivante 3, seule l'épreuve écrite devra être passée par l'apprenant.

A. Objectif

Acquérir le niveau B2 écrit de maîtrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Écouter	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.
Lire	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.
Écrire	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Evaluation

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

Durée : 1 heure 45 minutes

1. Compréhension écrite : questionnaire à choix multiples de 20 questions

Le support remis à l'apprenant sera composé de deux documents authentiques, tirés de la presse écrite, et à caractère généraliste sur les thèmes suivants : politique, économique, social, culturel, etc... de 350 mots environ chacun.

Pour chaque texte, 10 questions seront posées à l'apprenant. Parmi les 2 à 4 réponses proposées par question, une seule est correcte.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

Nombre de points possibles : 60 points.

2. Vocabulaire : compléter un texte de 500 mots environ

Le support remis à l'apprenant est un texte authentique tiré de la presse écrite, à caractère généraliste, sur les thèmes suivants : politique, économique, social, culturel, etc., de 500 mots environ comportant 30 « blancs » à compléter.

Pour chaque « blanc », 4 propositions sont données à l'apprenant, une seule est correcte.

Cette épreuve met l'accent sur la connaissance d'un vocabulaire avancé dans la langue vivante concernée.

Les réponses seront reportées par l'apprenant sur une feuille type QCM fournie par la FEDE.

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée.

Nombre de points possibles : 90 points.

3. Rédaction : essai en langue vivante de 400 mots

Une question en relation avec les thèmes abordés dans les supports remis à l'apprenant en partie 1 et partie 2 de l'épreuve écrite sera traitée par l'apprenant sous forme d'un essai de 400 mots environ.

Cette épreuve permettra de juger les capacités de l'apprenant à rédiger et élaborer une réponse structurée, logique et argumentée d'après les descripteurs du niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Barème :

QCM : 60 points

Compléter un texte : 90 points

Essai : 70 points.

Total : 220 points

E. Coefficient et ECTS

L'épreuve écrite UC B4 vaut coefficient 1, et permet de capitaliser 6 ECTS.

UC B5

Langue Vivante Européenne 1

Oral – Utilisateur indépendant – Niveau B2 du CECR

Le référentiel de cette unité d'enseignement est commun pour toutes les langues vivantes européennes, qu'il s'agisse d'une langue vivante 1, langue vivante 2 ou langue vivante 3.

Les apprenants ont la possibilité de choisir parmi les langues vivantes suivantes :

- **Langue vivante 1** : Allemand, Anglais, Espagnol, Français, Italien, Portugais ;
- **Langues vivantes 2 (obligatoire) et 3 (facultative)** : Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français, Italien, Portugais.

La langue Vivante choisie par l'apprenant doit être différente de celle dans laquelle il passe les épreuves du domaine européen et du domaine professionnel.

A. Objectif

Acquérir le niveau B2 oral de maîtrise d'une langue européenne.

B. Formation

Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 60 à 80 heures.

Utilisateur indépendant, Niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe

Prendre part à une conversation	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rend possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.
S'exprimer oralement en continu	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants de très nombreuses annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

La langue vivante choisie doit être identique pour l'épreuve orale et pour l'épreuve écrite.

Durée : 45 minutes

L'apprenant présente oralement une note de synthèse de 15 à 20 pages rédigée en langue vivante européenne à partir de sa thèse professionnelle, présentant le travail de recherche mené en entreprise dans le cadre de son expertise professionnelle, et faisant par ailleurs l'objet de l'épreuve UC D52.

Cette note de synthèse aura été préalablement transmise au centre d'examen FEDE 3 semaines avant la soutenance.

L'apprenant présentera cette note de synthèse devant un jury composé d'un professeur en langue vivante et d'un professionnel utilisant la langue vivante choisie par l'apprenant.

Cette épreuve permet de valider les connaissances d'un vocabulaire technique faisant référence à la spécialité du mastère présenté.

L'apprenant sera jugé sur la qualité de sa prestation orale, la clarté de son exposé, ses capacités d'argumentation, ses capacités à comprendre et répondre aux questions relatives au domaine professionnel, ses capacités à convaincre le jury de ses choix et conclusions, le tout en langue vivante européenne.

L'utilisation de supports de présentation (powerpoint...) est autorisée durant l'épreuve orale.

Barème : 120 points.

Critères de notation et capacités évaluées :

1- Degré d'aisance dans l'expression	20 pts
2- Capacité à présenter clairement et efficacement	30 pts
3- Adéquation et richesse du vocabulaire	20 pts
4- Correction grammaticale	20 pts
5- Capacité à analyser et à argumenter sur les sujets abordés	20 pts
6- Capacité à suivre une discussion technique dans sa spécialité	10 pts
Total	120 pts

E. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC B5 vaut coefficient 1, et permet de capitaliser 6 ECTS.

UE A

Culture et Citoyenneté
Européennes

UC A4/5

Les entreprises et les enjeux de la transition écologique

A. Objectifs

- Identifier et mobiliser avec esprit critique les ressources adaptées pour se renseigner sur un sujet lié à la transition écologique ;
- Comprendre et mener une réflexion critique sur les objectifs de développement durable et de transition écologique ;
- Identifier les différents acteurs du local au global et leurs capacités d'actions permettant de favoriser la transition écologique ;
- Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective ;
- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent.

B. Formation

L'unité capitalisable A4/5 repose sur le programme pédagogique développé dans le référentiel « **Les entreprises et les enjeux de la transition écologique** », disponible en version numérique, et sur lequel reposera l'évaluation. Le volume horaire recommandé de formation en face à face pédagogique est de 40 heures.

Contenu	Capacités attendues
Les principes de la transition écologique (24 heures)	
<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les origines de la crise climatique, de la crise de la biodiversité et comprendre les liens avec la vivabilité de notre planète ; • Comprendre la nature et la multiplicité des crises ainsi que leur caractère systémique ; • Questionner les liens entre les enjeux énergie et les enjeux climat, entre PIB et énergie ; • Comprendre et maîtriser le cadre normatif de la transition écologique ; • Connaître les différentes normes et réglementations liées à la transition écologique et les différents acteurs impliqués dans la gouvernance environnementale ; • Prendre conscience du rôle et de la responsabilité des citoyens dans la prise de décision collective. 	
<p>1. Crise climatique et effondrement de la biodiversité : origines et conséquences (8 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un monde traversé de crises <ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique : des conséquences multiples <ul style="list-style-type: none"> ○ Augmentation des températures et des épisodes de sécheresse ○ Intensification et augmentation des épisodes météorologiques extrêmes ○ Acidification de l'océan et conséquences sur les écosystèmes ○ Migrations végétales, animales et humaines ○ Impacts sur les récoltes - Effondrement de la biodiversité 	<p><i>Comprendre l'importance des crises et l'enjeu de survie pour de nombreuses espèces et populations humaines</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> - Pénuries de ressources, pandémies, pollutions globales et locales - Hétérogénéité des crises et de leurs impacts à l'échelle planétaire (géographie, sociétés, etc.) - Scénarios et trajectoires pour un futur proche : les trajectoires du GIEC, de l'évolution du nombre d'espèces, des pollutions, des raréfactions, de la fertilité humaine, etc. <p>➤ <i>Réflexion sur les réactions et les réponses aux crises : éco-anxiété vs pouvoir d'agir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Origines des crises : l'avènement de l'Anthropocène <ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'effet de serre et le lien avec les activités humaines ○ La preuve de l'origine humaine. Introduction des travaux du GIEC (constats, origines et trajectoires) ○ Hétérogénéité des responsabilités des pays, des acteurs et de la finalité des business models - Biodiversité : les destructions d'écosystèmes, le changement d'affectation des sols, les substances toxiques pour les écosystèmes, etc. - Énergie et matériaux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le lien entre les activités humaines et le besoin en énergie et matériaux. La révolution industrielle et la mondialisation : la croissance économique « miraculeuse » et le rapport aux énergies fossiles ○ L'accélération de la consommation de ces ressources dans le monde contemporain ○ La notion de pic des ressources - Introduction à la notion d'Anthropocène - Introduction à la notion de « limites planétaires » <ul style="list-style-type: none"> ○ Lien avec l'accroissement de la population humaine et le niveau de consommation <p>➤ <i>Réflexion sur la relation nature/humain : l'humain et la nature, l'humain ou la nature, l'humain dans la nature</i></p> <p>2. Le cadre normatif de la transition écologique (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émergence du droit de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Les sources du droit environnemental international - L'intégration des questions environnementales dans le droit international 	<p><i>Comprendre les effets différenciés du changement global en fonction des critères géographiques, socio-économiques et culturels</i></p> <p><i>Comprendre l'actuel changement climatique comme un phénomène d'origine anthropique dû à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre</i></p> <p><i>Comprendre le lien entre activités humaines et crise de la biodiversité</i></p> <p><i>Comprendre l'état d'avancement de la recherche scientifique sur le climat et la biodiversité</i></p> <p><i>Savoir citer trois « limites planétaires » dépassées ou en voie de dépassement</i></p>
---	--

<ul style="list-style-type: none"> - La conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm et ses principes - 1972 - Le rapport Bruntland et l'émergence du développement durable - 1987 - Sommet sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro - 1992 - Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg - 2002 - Les principes de précaution et de prévention - Définition(s) de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance climatique et environnementale et les institutions <ul style="list-style-type: none"> - Les conventions internationales et les accords sur le climat - La convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - Le protocole de Kyoto - La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et L'accord de Paris - Les rapports du GIEC <ul style="list-style-type: none"> o Description des différents groupes de travail, méthodologie de travail o Chronologie et conclusions des différents rapports scientifiques - Les rapports de l'IPBES <ul style="list-style-type: none"> o Date et contexte de création o Chronologie des conclusions des différents rapports scientifiques <p>3. La transition écologique : une réponse aux crises (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> - L'atténuation ou la nécessité de diminuer les GES et d'augmenter les puits de carbone - Introduction à la notion de sobriété énergétique - Le développement des Énergies renouvelables et ses difficultés - La réduction des consommations de tous types - Les grandes trajectoires souhaitables pour le logement, les transports et l'agriculture - Justice climatique et répartition de l'effort • L'adaptation face au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle des territoires pour développer la résilience des populations et des entreprises 	<p><i>Prendre conscience du rôle du droit environnemental comme levier pour la transition écologique</i></p> <p><i>Distinguer les différentes sources du droit telles que les traités internationaux, les lois nationales, les directives européennes ou les jurisprudences</i></p> <p><i>Comprendre les principes du Développement Durable et de la transition écologique en s'appuyant sur les conditions et les constats qui ont favorisé l'émergence de ces notions</i></p> <p><i>Comprendre les enjeux et les limites du Développement Durable afin de mener une analyse systémique sur les transformations du monde, en prenant en compte les éléments d'incertitude</i></p> <p><i>Comprendre les politiques et les réglementations en vigueur en matière de transition écologique</i></p> <p><i>Comprendre les enjeux de gouvernance environnementale en identifiant les institutions infranationales et supranationales impliquées et leur mode de fonctionnement interne</i></p> <p><i>Comprendre l'importance de partenariats mondiaux multipartites et du principe de responsabilité partagée</i></p> <p><i>Comprendre les objectifs de la transition écologique</i></p> <p><i>Maîtriser la notion d'énergie, les ordres de grandeur physiques et énergétiques de nos activités courantes</i></p> <p><i>Comprendre le lien entre transition énergétique et transition écologique</i></p> <p><i>Comprendre l'enjeu du mix énergétique et son</i></p>
--	--

<ul style="list-style-type: none"> - Les conséquences pour les infrastructures, les populations les plus touchées - Le système de production alimentaire - Les industries - La notion de justice sociale nécessaire dans l'action publique <p>➤ <i>Réflexion sur les autres enjeux : biodiversité, raréfaction des matériaux, etc. ou la nécessité d'adopter une vision systémique. Exemples de réponses réussies de territoires ou d'industries qui ont répondu à un enjeu de transition identifié sans en dégrader d'autres.</i></p> <p>4. Les acteurs de la transition écologique et du développement durable (6 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ONU et les Objectifs du développement durable (ODD) <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle de l'ONU - Les 17 ODD : liens et tensions - L'UNESCO et l'agenda Éducation 2030 - L'éducation en vue du développement durable : un instrument essentiel pour la réalisation des ODD • Les organisations gouvernementales <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie européenne : le Green Deal - Les stratégies nationales : enjeux, défis et principales politiques - Croissance verte, Fiscalité verte, Taxonomie verte - Le rôle des acteurs territoriaux - Administration des biens publics • Les organisations non gouvernementales et indépendantes <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport des ONG de défense de l'environnement aux autres acteurs environnementaux - Autres rapports : énergéticiens, think tank <p>5. Les citoyens en tant qu'agents du changement (3 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Citoyenneté mondiale - Responsabilité et impact social et écologique - Initiatives citoyennes 	<p><i>importance dans la possibilité de décarboner l'économie d'un pays</i></p> <p><i>Appréhender les principales adaptations que la transition écologique implique pour les sociétés humaines</i></p> <p><i>Identifier les 17 ODD afin de mener une réflexion critique sur le rôle de chaque acteur dans l'atteinte de ces objectifs</i></p> <p><i>Identifier les types d'outils réglementaires et financiers dont les gouvernements peuvent disposer</i></p> <p><i>Identifier les principales ONG internationales et nationales de son propre pays</i></p> <p><i>Comprendre le rôle grandissant des ONG, think tank, TPE-PME et associations locales comme acteurs du changement et les envisager comme employeurs</i></p> <p><i>Identifier les acteurs territoriaux en tant que principaux responsables de l'administration des biens communs et comprendre leur action par rapport aux autres acteurs nationaux ou internationaux</i></p> <p><i>Identifier l'impact des questions écologiques sur le droit (environnemental, international, des droits humains, du commerce, etc.) et sur le système de développement économique</i></p> <p><i>Mener une réflexion critique sur les normes, les pratiques et les opinions dans les discours sur la durabilité</i></p> <p><i>Réfléchir à son propre rôle au sein de la communauté locale et de la société et évaluer ses propres actions</i></p>
---	---

Les enjeux de la transition écologique dans les organisations (16 heures)

- Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- Comprendre les différences de responsabilités et de leviers d'action selon les secteurs ou les tailles et statuts d'entreprises ;
- Présenter et réfléchir à de nouveaux modèles de société et modèles économiques à la hauteur des enjeux de décarbonation définis par les Accords de Paris ;
- Comprendre et questionner les enjeux de la transition écologique en entreprise, notamment en ce qui concerne l'impact des entreprises sur l'environnement, la décarbonation et la biodiversité.

6. Le rôle des entreprises dans la transition écologique (14 heures)

- Décarbonation et stratégie d'entreprise
 - Risques et opportunités économiques pour les entreprises
 - o Réduction des dépendances énergétiques et matérielles
 - o Développement de nouveaux secteurs
 - o Développement de la marque employeur et de nouveaux partenariats
 - Les objectifs de décarbonation de l'Accord de Paris et les trajectoires de décarbonation associées
 - L'importance de mesurer : le rôle du bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'autres indicateurs
 - Présentation des leviers de décarbonation activables par une entreprise
 - o L'importance de raisonner en cycle de vie à l'aide de l'ACV
 - o Énergie : sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables
 - o Transport : électrification de flottes, relocalisation, décarbonation
 - o Produit : adapter aux besoins essentiels, R&D, packaging, éco-conception
 - Autres stratégies : adopter une stratégie de pionnier sur des enjeux encore hors du radar des actions de la majorité des entreprises
 - Compensation carbone : potentiels, limites et risques
 - Présentation des stratégies activables concernant la biodiversité
- Enjeux de la transition écologique dans différents secteurs économiques
 - Numérique : GreenIT et IT for Green
 - Transport
 - Industrie et politiques d'innovation
 - Infrastructure
 - Agriculture
 - Services

Présenter les enjeux sectoriels de la transition écologique et appréhender la manière dont les organisations s'y inscrivent

Mener une réflexion critique sur l'impact et le rôle des entreprises dans la transition écologique

Identifier les principaux leviers de décarbonation d'une entreprise et leur impact sur la stratégie globale d'une entreprise

Mener une réflexion critique sur les potentiels et les limites de la compensation carbone

Identifier les principaux enjeux écologiques des différents secteurs afin d'identifier les outils d'analyse adéquats permettant la transformation de l'entreprise

Comprendre la notion de RSE en prenant en compte son intérêt économique, le respect des

<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux environnementaux et sociétaux vs performance économique : un modèle à dépasser <ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs de performance en entreprise : définitions et limites - Réflexions sur de nouveaux indicateurs intégratifs d'enjeux sociétaux et écologiques - Les déterminants économiques de la RSE - Enjeux et contraintes RSE - Triple comptabilité - Dépasser la RSE pour tendre vers une transition complète du modèle d'affaires et des pratiques - Cadre réglementaire - Normes européennes et internationales - Outils d'aides à la décision multifactorielle et éthique (traitement de dilemmes) <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Réflexion sur le rôle de la technologie, de l'évolution des comportements, de la communication, de la réglementation, du numérique, dans la transition, et limite de chaque dimension</i> • Stratégie et gouvernance de la transition écologique en entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Politique sociale et environnementale d'une entreprise, stratégie de transformation et adaptabilité <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation sociale et dimension collective du travail ○ Sensibilisation et formation du personnel aux enjeux socio-écologiques ○ Accompagnement au changement : co-construction et pédagogie comme leviers de transformation - Stratégie de transition écologique <ul style="list-style-type: none"> ○ l'entreprise collaborative ○ l'entreprise contributive ○ l'entreprise régénérative - Stratégie produit : éco-conception, obsolescence programmée, sobriété - Modèles économiques et durabilité : définition et limites <ul style="list-style-type: none"> ○ Économie sociale et solidaire ○ Économie de la fonctionnalité ○ Économie du partage ○ Économie circulaire ○ Commerce équitable : limites ○ Production éthique ○ La notion de sobriété 	<p><i>normes éthiques, ses différents impacts et son rapport aux enjeux écologiques et sociaux</i></p> <p><i>Identifier et classer les enjeux RSE d'une entreprise en tenant compte des aspects, réglementaires, techniques et sociaux</i></p> <p><i>Comprendre le rôle des « soft laws » afin de définir le rôle normatif de la RSE</i></p> <p><i>Comprendre une évaluation et une analyse de la performance d'une démarche développement durable et RSE</i></p> <p><i>Analyser la notion de progrès, son évolution et celle de ses indicateurs, et faire le lien avec les modèles de croissance</i></p> <p><i>Appréhender l'organisation sociale du travail en fonction de la maîtrise des impacts par l'entreprise et de la dimension collective du travail impulsée</i></p> <p><i>Comprendre comment les objectifs en termes de développement durable sont pris en compte dans la stratégie d'une entreprise</i></p> <p><i>Connaître des modèles alternatifs et plus responsables comme l'économie de la fonctionnalité, collaborative, de la connaissance, etc.</i></p> <p><i>Identifier les stratégies et pratiques en matière de production et de consommation durables afin de remettre en question les orientations culturelles et sociétales relatives à la consommation et à la production</i></p>
---	---

<ul style="list-style-type: none"> ○ Modèles économiques à explorer ○ Sobriété ○ Low Tech ○ Post croissance / Décroissance <p>7. Compétences transversales et interdisciplinarité (2 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - « UNESCO : L'éducation en vue des objectifs de développement durable » : objectifs d'apprentissage - Intégration d'une vision systémique aux pratiques professionnelles - Spécificités du secteur et focus sur la spécialité du diplôme <p>➤ <i>Réflexion sur l'évolution à venir des métiers et des compétences préparés par le diplôme dans la perspective de la transition écologique</i></p>	<p><i>Comprendre et mesurer la place des compétences liées au développement durable dans son secteur d'activité</i></p> <p><i>Comprendre la place de ce module de formation dans l'acquisition des compétences transversales essentielles pour la durabilité et qui sont pertinentes pour l'ensemble des ODD</i></p>
--	--

C. Ressources pédagogiques mises à la disposition des apprenants par la FEDE

La FEDE met à la disposition des écoles et des apprenants :

- Des fiches thématiques
- Des annales d'évaluation (sujets et corrigés).

D. Évaluation

Forme de l'épreuve : Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

Durée : 60 minutes

Nombre de questions : 40 questions

Barème : 3 points pour une bonne réponse, 0 pour non-réponse ou réponse erronée

Total de points : 120

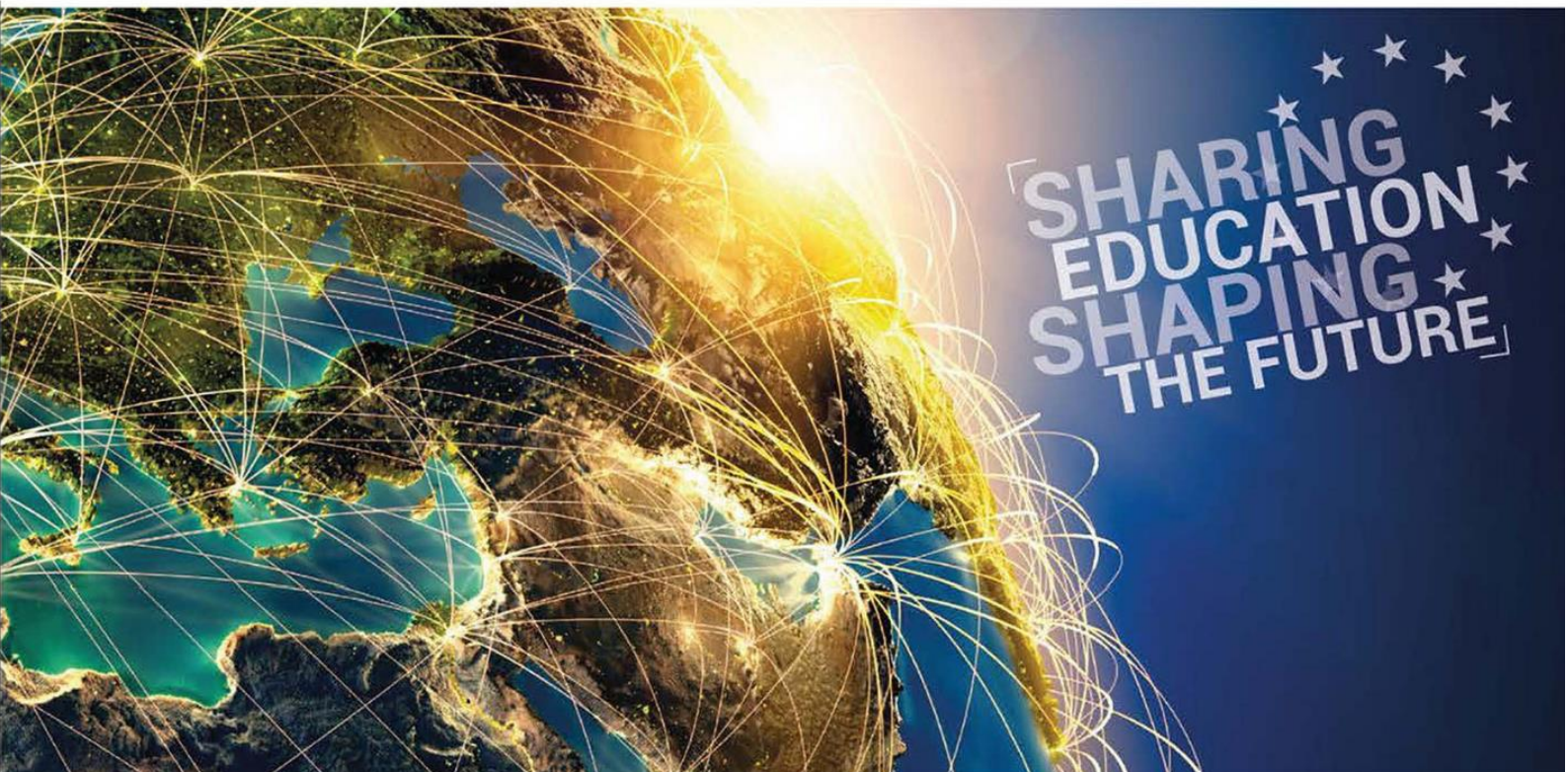
La capacité des apprenants à mobiliser les connaissances et compétences visées par cette UC fera également l'objet d'une appréciation particulière dans le cadre de la thèse et de la soutenance professionnelle de l'UC D52.

Aucun document, support de cours ou outil complémentaire (outil d'intelligence artificielle, calculatrice, dictionnaire, etc.) n'est autorisé durant cette évaluation.

NB : Formation en présentiel : heures d'enseignement réparties selon l'organisation propre à chaque établissement, à la spécialité du diplôme préparé et à la zone géographique du lieu de formation.

E. Coefficient et ECTS

L'épreuve orale UC A4/5 vaut coefficient 4, et permet de capitaliser 16 ECTS.



FEDEration for European Education
FÉDÉration Européenne des Ecoles

INGO holding participatory status with the Council of Europe

INGO dotée du statut participatif du Conseil de l'Europe

INGO holding consultative status with la Francophonie

INGO dotée du statut consultatif auprès de la Francophonie

INGO holding the status of official partner of UNESCO and of ECOSOC

INGO dotée du statut de partenaire officiel de l'UNESCO et du CESNU

FEDE - La Voie Creuse 16 - 1202 - Genève - SUISSE
www.fede.education - mailbox@fede.org